

**Commune
de Sarreguemines**

**AUTORISATION D'INSTALLATION D'ENSEIGNES
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 02/03/2017

Complétée le 16/05/2017

N° ES 57 631 17S0008

Par :	Madame PFEFFER EMILIE
Demeurant à :	7B IMPASSE SAINT PIERRE 57412 ACHEN
Pour :	Enseigne
Sur un terrain sis à :	1 RUE CHARLES UTZSCHNEIDER 57200 SARREGUEMINES

LE MAIRE,

Vu les articles R 581-58 et suivants du Code de l'environnement relatifs aux enseignes,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28.06.2013 et mis en révision le 02.11.2015,

Vu le règlement sanitaire de la Ville de Sarreguemines du 20.11.1933 approuvé le 1er mai 1934 par Monsieur le Préfet de la Moselle,

Vu l'arrêté municipal du 7.3.1989 portant règlement de la publicité extérieure sur le territoire de la Ville de Sarreguemines modifié par arrêtés du 21.10.1998 et 19 septembre 2005, notamment le règlement de la zone ZPR 1 (Zone de Publicité Restreinte 1),

Vu les pièces complémentaires en date du 16 mai 2017,

ARRETE

ARTICLE 1 –

Le pétitionnaire est autorisé à poser des enseignes selon le descriptif et les plans joints à la demande.

ARTICLE 2 –

Les matériaux apparents ainsi que leurs couleurs devront être déterminés en accord avec l'Architecte de la Ville de Sarreguemines.

SARREGUEMINES, le 18 MAI 2017

Pour le Député Maire,



STEINER Sébastien Jean